PROJET PEDAGOGIQUE FONTENAY-SOUS-BOIS

2020/2021

Equipe pédagogique

Accueil des élèves :

Toutes les écoles élémentaires de Fontenay-sous-Bois bénéficient de séances de natation scolaire.

Les élèves des classes de **C.P, C.E.1, C.M.1 R.E.P, et C.M.2** seront accueillis cette année scolaire.

Deux à trois classes sont accueillies simultanément.

L'accueil des différents niveaux de classe s'organise en trois périodes dans l'année scolaire:

- Période 1 : du 14 septembre au 18 Décembre 2020 soit un cycle de 12 séances.

Accueil de classes de : C.M 2/C.M.1 R.E.P

Les classes viennent 1 fois par semaine.

- Période 2 du 4 Janvier au 2 Avril 2021, soit un cycle de 10 séances.

Accueil de classes de : C.E 1

- Période 3 du 5 Avril au 25 Juin 2021 soit un cycle de 10 séances.

Accueil de classes de : C.P

Organisation :

Les séances de natation scolaire durent 35 minutes effectives.

La piscine municipale dispose de 4 **vestiaires** collectifs (compter environ 15 minutes pour les temps de déshabillage et d'habillage). Les élèves se mettent en tenue dans les vestiaires collectifs ou publics. Les Professeurs des écoles se changent à tour de rôle dans la cabine centrale. Sur les créneaux à 3 classes, une classe se changera dans l'espace cabines individuelles (1 élève par cabine, l'enseignant à sa propre cabine).

Avant d'accéder aux bassins, les enfants passent aux toilettes puis se douchent avant le début de la séance.

En cas de croisement entre des classes de créneaux différents, la priorité sera donnée aux classes arrivant au bord du bassin. Ces classes iront s'assoir dans les gradins avant le retour aux douches des enfants du créneau qui les précède. Cette priorité s'applique dans un souci de sécurité et de fluidité de circulation dans l'établissement.

Dès la fin de la douche l'enseignant accompagne ses élèves sur les gradins au niveau des plages. Les parents sont invités à regagner l'espace du hall d'accueil du complexe sportif, pendant la séance pédagogique. Les parents accompagnateurs ne sont pas admis au bord du bassin ni dans les gradins.

Une feuille d'émargement est à remplir par chaque enseignant dès son arrivée sur le bassin, auprès des maîtres-nageurs de surveillance.

Objectifs :

Pour répondre au mieux au développement et attentes de l'enfant en termes d'éducation physique, l'équipe des maîtres-nageurs propose à travers ce projet pédagogique en collaboration avec le corps enseignant, une approche évolutive et adaptée permettant d'accompagner, motiver et encourager les enfants dans l'apprentissage.

Pour cela des aménagements adaptés et des situations sont mis en place afin de réussir les objectifs de l'éducation nationale, notamment à travers le test ASSN.

I. Organisation générale :

1- les fondamentaux de la natation scolaire et le savoir nager

Les objectifs d'apprentissage sont définis en fonction du test national (arrêté du 9 juillet 2015) et académiques (tests et étapes du savoir nager)

Le savoir nager est un élément essentiel de sécurité.
Le niveau d'autonomie des enfants passe par l'apprentissage et l'acquisition des fondamentaux de la natation pour évoluer vers le savoir nager qui nécessite la maitrise des points suivants :

- réaliser des entrées dans l'eau de différentes manières.
- s'immerger en profondeur et chercher des objets.
- Déplacements en position dorsale ou ventrale, selon une action alternative ou simultanée des bras et des jambes en position de glisse ventrale ou dorsale.
- Maintenir sur place en mouvement ou non, la position verticale ou horizontale, sans appuis solide (mur, ligne d'eau…)

2- Fonctionnement des séances:

Il se déroulera de la façon suivante :

Les groupes de niveaux évolueront sur des ateliers répartis entre le grand bain, le petit bain (et la pataugeoire à titre exceptionnel).

Lors des séances et pendant le déroulement du cycle, les groupes d'enfants effectueront une rotation sur les ateliers de façon à évoluer sur l'ensemble de l'aménagement des différents bassins.

Chaque aménagement proposera des niveaux des progressions évolutifs.

Le grand bain n'est pas réservé exclusivement aux groupes de niveaux les plus avancés, il est important que l'ensemble des élèves évoluent autant dans le petit bain que dans le grand bain.

Une progression sera proposée en fonction du niveau des classes des enfants :

- 1er niveau C.P/C.E.1
- 2eme niveau C.M.1/C.M.2

Les aménagements des bassins selon 2 niveaux (niveau C.P, C.E.1, et niveau C.M) ainsi que les situations sont proposées aux professeurs, dans les annexes. Afin, d'anticiper et d'ajuster si besoin leurs séances.

3 - Sécurité :

Se référer au P.O.S.S: Plan d'organisation de la surveillance et des secours; ce document est affiché dans le hall d'entrée du complexe sportif, il définit la procédure d'organisation, d'alerte et de secours.

Un exemplaire du P.O.S.S, sera adressé à chaque établissement scolaire.

Une surveillance générale est assurée par des M.N.S exclusivement affectés à cette tâche, dans le respect des normes définies (circulaire 2017-127 du 12 Octobre 2017).

Dans le cadre de nos séances pédagogiques, 2 M.N.S assurent la surveillance des 2 bassins (1 M.N.S par bassin)

En cas d'absence d'un maître-nageur, le poste de surveillance de ce dernier ne pourra absolument pas être laissé vacant.

Un professeur des écoles prend en charge un groupe de son choix, afin de libérer un MNS pour assurer la surveillance.

Les enseignants seront attentifs aux moments d'entrée et de sortie des bassins, et pendant toute la séance de natation scolaire; (compter les élèves avant, après, pendant les temps dans l'eau).

En amont, les enseignants veilleront à mener une action de sensibilisation en classe aux risques encourus en milieu aquatique

Une attention particulière sera portée :

- Au balisage des espaces
- Aux entrées et sorties des bassins (ordonnées, comptage des élèves)
- Aux déplacements sur les plages et autres espaces de circulation

4 – Encadrement des groupes:

Les maîtres-nageurs (hors MNS de surveillance des bassins) et enseignants des écoles sont chargés de l'encadrement des groupes. Les auxiliaires de vie scolaire individuelle (AVSI) sont présents au bord du bassin ou dans l'eau avec l'enfant dont ils ont la charge.

Le rapport minimum adultes / enfants sera toujours être respecté selon le taux d'encadrement suivant prévu par la circulaire 2017-127 du 12 Octobre 2017:

- Un enseignant (exemple: 1 professeur des écoles) + un enseignant qualifié et agréé (exemple: 1 MNS) par classe, soit 4 adultes pour 2 classes ; 6 adultes pour 3 classes.

Créneau horaire à 4 groupes de niveau:

- 4 M.N.S et 2 enseignants prennent en charge les 4 groupes de niveau, selon les modalités suivantes; 4 M.N.S prennent chacun en charge 1 groupe de niveau, les 2 enseignants ont le choix de prendre chacun 1 groupe en charge en collaboration avec 1 M.N.S.
  Il est laissé libre aux enseignants de prendre en charge le groupe de leur choix.

Créneau horaire à 5 groupes de niveau:

- 4 M.N.S et 2 enseignants (3 enseignants si créneau à 3 classes) prennent en charge les 5 groupes de niveau, selon les modalités suivantes; 4 MNS prennent chacun en charge 1 groupe de niveau.

Les 2 ou 3 enseignants, prennent en charge le groupe restant avec la possibilité s'ils souhaitent voir l'évolution des enfants de leur classe dans d'autres groupes de s'organiser entre eux afin de travailler à tour de rôle en collaboration avec 1 MNS comme vu précédemment dans l'organisation à 4 groupes.

Dans l'intérêt des élèves les enseignants sont invités à participer activement aux actions pédagogiques. Ils peuvent s'appuyer sur l'aide des MNS pour mener les situations de coéducation.

5 - Hygiène, santé et prévention des risques

L'article 9 du règlement intérieur de la piscine prévoit l'interdiction d'accès :

- à toute personne en état de malpropreté évident,
- aux porteurs de signes caractéristiques d'une maladie contagieuse,
- aux porteurs de lésions cutanées contagieuses (un certificat de non-contagion peut être demandé),
- à toute personne porteuse de poux.

L'enseignant (professeur des écoles) est invité à prendre contact avec les parents de chaque enfant de sa classe afin de prévenir des risques de contagion et de contamination. Arrêté du 9 juillet 2015

Les parents devront avant le cycle de natation scolaire, prendre des dispositions adaptées pour faire soigner leur enfant contagieux (poux, verrues et toutes autres maladies contagieuses…). Ou bien de prendre les mesures de protections adéquates, exemple d'équiper les enfants de chaussettes en plastique pour le cas de verrues plantaires

Tenue vestimentaire au bord des bassins

Pour des raisons d'hygiène et conformément au règlement intérieur de la piscine, les intervenants et les enfants au bord des bassins, ne pourront être vêtus en tenue de ville.

Il est demandé aux encadrants, professeurs des écoles, auxiliaire de vie scolaire, de se munir impérativement d'une tenue adaptée à l'enseignement et encadrement d'une séance de natation scolaire.

Prévoir dans ce cadre au choix de l'enseignant, un short, un tee-shirt.

En prévision d'aller dans l'eau avec les enfants prévoir un maillot de bain conforme au règlement intérieur de la piscine (voir article 7 du règlement intérieur de la piscine), ainsi qu'un bonnet de bain.

La séance de natation scolaire ne pourra pas être effectuée si ce point incontournable du règlement n'est pas respecté par les enseignants, auxiliaire de vie scolaire.

2. Les séances

1- Fréquence et durée des séances
Séance : 35 minutes effectives

- La première séance se déroulera de la manière suivante :
  - Vérifier le matériel de natation et que le nom soit écris sur le bonnet de l'enfant
  - Pas de douche pour éviter que les enfants aient froid sauf si visite en classe
  - Arrivée sur le bassin sur les gradins
  - Test initiale et constitution des groupes de niveau

- Pour les séances suivantes le déroulement sera :
  - Prise en charge des enfants, au niveau des repères panneaux (animaux), par groupe de niveau dès la 2eme séance et réajustements.

- Déroulement de la séance :
  - Arrivée sur le bassin, accompagné de leur enseignant, dans le calme ; et douchés pour la 1ere séance la douche sera prise après la rencontre avec les maitres-nageurs au bord du bassin)
  - Les enfants se dirigent vers le panneau de leur groupe respectif
  - Prise en charge du groupe par le MNS et les enseignants
  - Afin de ne pas perturber les séances en cours respecter les heures d'arrivée et de départ du bassin

- Fin de séance :

  - La sortie de l'eau se fait au signal des maîtres-nageurs (sifflet)
  - Prise en charge des groupes par les enseignants puis retour aux vestiaires dans le silence et le calme, en s'assurant d'avoir son effectif complet d'enfant (comptage, liste d'appel…

Annulations de séances:

La piscine met en place une procédure d'information d'urgence par téléphone et courriel en cas d'annulation de séance pour raison technique ou sous-effectif de personnel.

Les classes contraintes d'annuler une séance doivent de leur côté prévenir la direction des sports à l'un des numéros de téléphone suivant : 01 71 33 52 80 ou 01 71 33 52 81 et confirmer par courriel leur absence : sports@fontenay-sous-bois.fr

2- Constitution des groupes et contenu des séances

Des groupes de niveaux seront composés au début de chaque cycle. En fonction des effectifs, 4 à 5 groupes seront constitués sur la base des résultats du test initial.

Les noms et numéro des groupes sont les suivants ; du niveau le plus avancé au niveau le plus faible) :

- 1- Orques
- 2 - Requins
- 3 - Dauphins
- 4 - Hippocampes
- 5- Etoiles de mer

Chaque niveau sera caractérisé par des objectifs à atteindre. Pour cela, le matériel pédagogique sera exploité dans son ensemble, soit par un aménagement de bassin, mettant en situation l'enfant dans des situations comportant des niveaux de difficultés évolutifs très ciblés.

En concertation avec l'équipe MNS dès la première séance, les enseignants pourront choisir le groupe de niveau qu'ils souhaitent encadrer

Moyens de communication entre les différents encadrants (enseignants, MNS, AVSI, CPC…)

1 fiche de suivi de séance par groupe de niveau pour chaque créneau horaire

La grille des items est jointe en annexe du projet pédagogique.

(Le milieu aquatique pouvant être un élément facteur de stress et de difficultés, il semble important, en terme d'apprentissage, que les premiers reflexes, les premières habitudes, les bons codes et les bonnes actions soient prodigués dès le début par des éducateurs sportifs, professionnels des activités de la natation.)

3-Évaluations

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences et de culture. Cette priorité nationale est réaffirmée dans la circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 qui définit les conditions de l'enseignement de la natation dans les écoles primaires.

Elle rappelle que l'acquisition des compétences en natation se fait sous la responsabilité des enseignants dans le respect des consignes de sécurité. Elle définit également les conditions d'obtention de **l'attestation scolaire du « savoir nager » (ASSN)** ou **du certificat d'aisance aquatique**. La réussite aux tests permet l'accès aux activités nautiques et aquatiques.

La natation se situe dans le champ d'apprentissage « adapter ses déplacements à des environnements variés » pour les cycles 2 et 3. Elle est obligatoire dès lors qu'elle s'inscrit dans un projet pédagogique. A ce titre, elle doit être pratiquée par tous. En cas de contre-indication, les parents doivent fournir un certificat médical.

L'arrêté du 9 juillet 2015 définit l'évaluation du savoir nager par une attestation scolaire du savoir nager (ASSN). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième.

L'attestation scolaire « savoir-nager », délivrée par le directeur de l'école est incluse dans le livret scolaire de l'élève ;

un exemplaire, imprimé selon un modèle, lui est remis

- **<u>Circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 :</u> deux tests « sécuritaires »**

A l'issue du cycle 2	A l'issue du cycle 3
Certificat d'aisance aquatique	**Attestation scolaire du « savoir nager »**
Parcours de 25m ➢ *Saut* ➢ *Flottaison sur le dos 5 ''* ➢ *Sustentation verticale 5''* ➢ *Déplacement ventral 20 m* ➢ *Franchir une ligne d'eau ou passer sous un objet flottant* ***Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité. Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.***	Parcours de 40 m 1- *entrer dans l'eau en chute arrière* 2-3 - *se diriger vers l'obstacle et le franchir en immersion* 4-5 *-se déplacer sur 15m, répondre à un signal et réaliser un surplace de 15 s puis terminer la distance.* 6 *-faire ½ tour* 7-8 *-se déplacer sur le dos sur 15m et au signal, réaliser un surplace de 15s sur le dos puis terminer la distance* 9/10 *-se retourner sur le ventre et franchir l'obstacle puis atteindre le point de départ.* ***à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes***
Connaissances et attitudes: ***S'assurer au cours du module que les élèves sont capables de*** *- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;* *- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;* *- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.*	

- **BO du 26 novembre de 2015 : Deux attendus du savoir nager** les enseignements seront organisés de façon progressive

Adapter ses déplacements à des environnements variés	
Attendu de fin de cycle 2	**Attendu de fin de cycle 3**
Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion**.** **Enchainer les actions suivantes :** *- Sauter en grande profondeur ou (descendre par l'échelle dans le cas d'un bassin de moyenne profondeur),* *- remonter passivement puis se déplacer sur une quinzaine de mètres sans appui.*	**Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN)** conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015

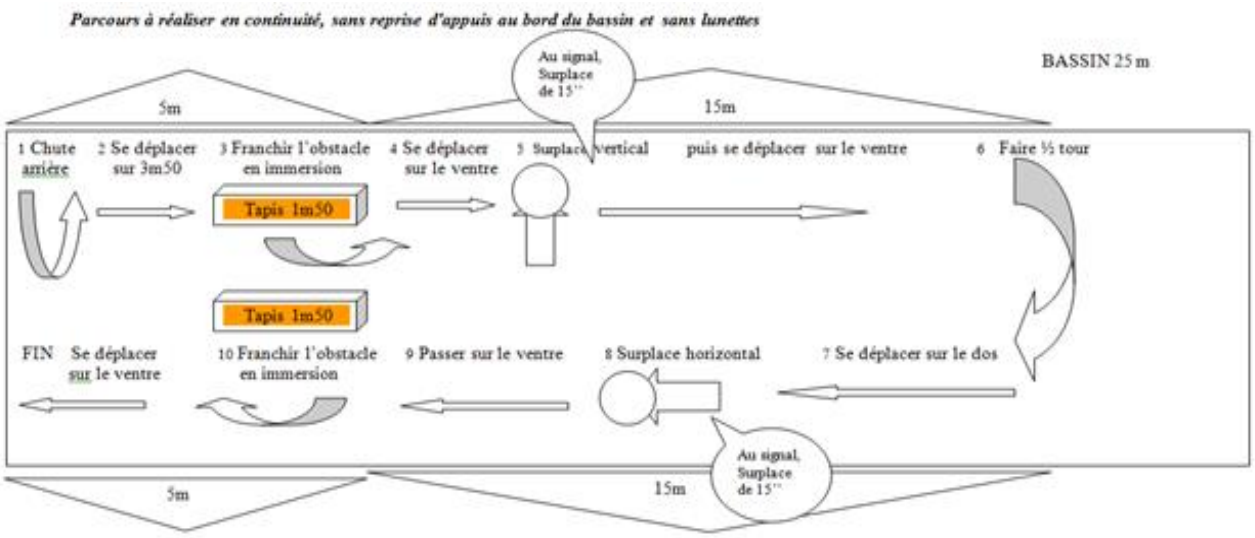

Les enjeux sous-jacents de chacune de ces dix tâches TEST NATIONAL ASSN

1-« entrer dans l'eau en chute arrière »

Cela représente ce qu'un élève peut éprouver dans le cas d'une situation imprévue (renversement du bateau, chute d'une planche à voile…) et donc apprendre à ne pas paniquer et à accepter de chuter dans l'eau. Au moment de la chute, l'élève privé de ses repères visuels va devoir s'organiser de nouveau pour s'orienter.

2 et 3 -« se diriger vers l'obstacle et le franchir en immersion ».

L'enfant peut être amené à passer sous une embarcation retournée, sous une voile ou un mât de planche à voile. L'apprentissage de l'immersion orientée vers l'oblique (gérer l'apnée, la bascule du corps pour passer sous l'obstacle…) va permettre aux élèves d'évoluer en toute sécurité. Le fait d'ouvrir les yeux sous l'eau permet à l'enfant de se situer dans l'environnement.

4 et 5 « se déplacer sur 15m, répondre à un signal et réaliser un surplace de 15 '' puis terminer la distance ».

Durant le parcours ventral, différentes modalités de déplacement sont acceptées mais l'acquisition de techniques de propulsion peut être appréhendée non pas comme un moyen formel de déplacement mais comme une véritable solution motrice au problème posé. Créer de la vitesse est indispensable (portance), la maintenir représente l'efficacité propulsive (construire la respiration aquatique). Enfin, la capacité pour l'enfant à se redresser en équilibre vertical après un équilibre horizontal et à maintenir longtemps va lui permettre de prendre des repères visuels pour s'orienter, se reposer. Pour cela les membres supérieurs seront sollicités en priorité.

6 –« faire ½ tour » engage l'élève à changer l'orientation de son corps dans l'eau, à passer de la position horizontale à la position dorsale tout en veillant à préserver la propulsion.

7- 8 « le déplacement sur le dos » permet de développer la compétence à se déplacer longtemps. Les voies respiratoires libérées, cette position permettra d'affronter les vagues en mer ou dans un parc aquatique. Les modalités de déplacement varient, des deux bras au dos alterné, ou bien les bras sous l'eau à hauteur des hanches. Au signal, le maintien d'un surplace horizontal de 15 secondes va contribuer à récupérer en cas d'efforts prolongés, ou de crampes. (se laisser porter par l'eau en position statique ou dynamique).

9 et 10 « se retourner sur le ventre et franchir l'obstacle puis se déplacer ».

L'élève est contraint de changer de posture en choisissant d'utiliser la position verticale comme passage intermédiaire ou selon son niveau un retournement longitudinal (par une action de tête latérale). L'apprentissage de l'immersion (gérer l'apnée, la bascule du corps pour passer sous l'obstacle…) va permettre aux élèves d'évoluer en toute sécurité.

Les actions variées, enchainées et coordonnées sur une distance de 40m vont mettre à l'épreuve la maîtrise de la fatigue de l'élève afin de s'assurer qu'il soit capable de se sauver dans des situations imprévues, difficiles, quel que soit le contexte, en milieu naturel ou en piscine.

Remarques :

L'attestation de savoir nager permet à l'élève d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives telles que la voile, le canoë-kayak …

La maîtrise du savoir-nager est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants : à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'attestation scolaire « savoir-nager », délivrée par le directeur de l'école est incluse dans le livret scolaire de l'élève ; un exemplaire, imprimé selon un modèle, lui est remis.

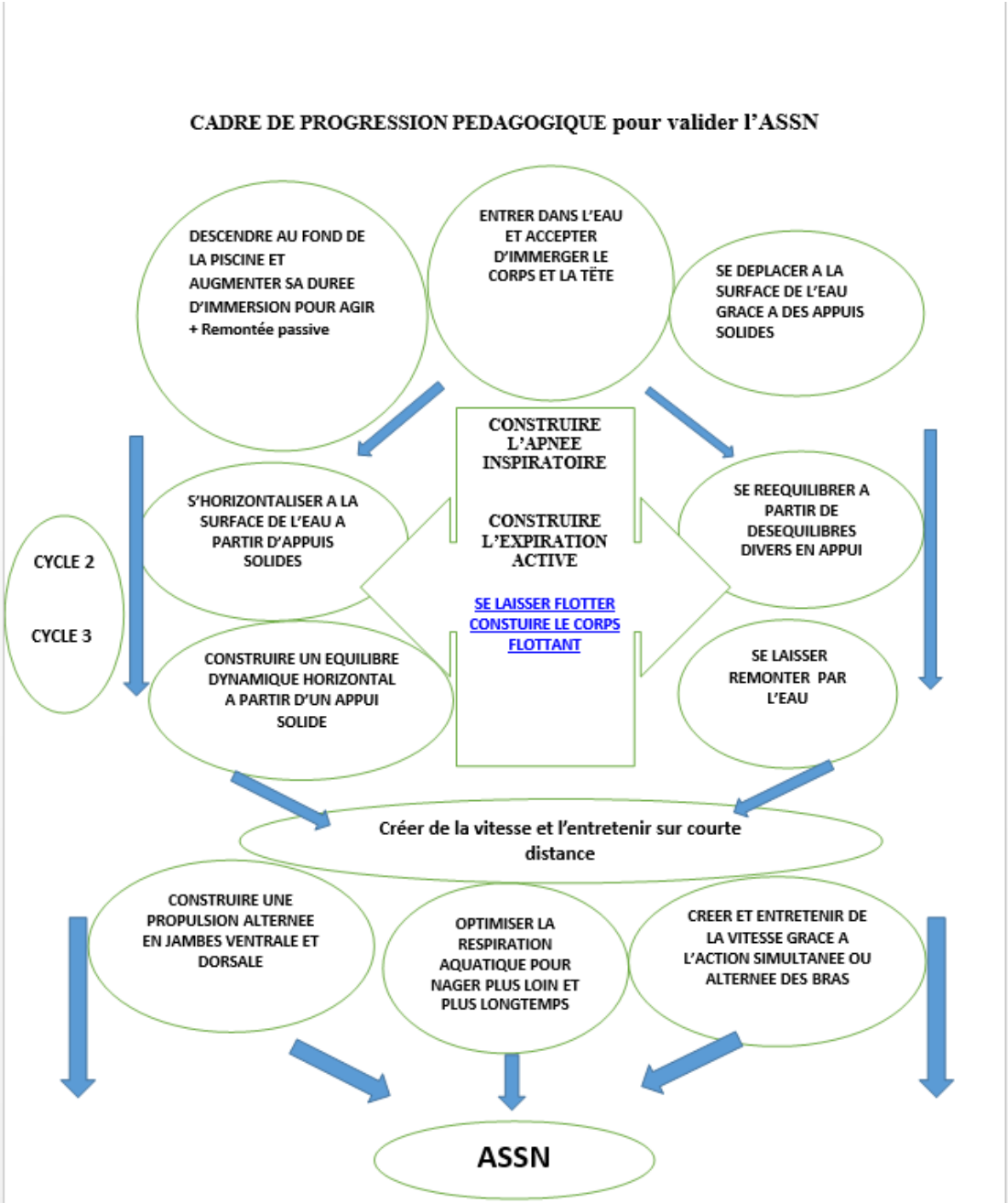

PROPOSITIONS DE SITUATIONS

L'EQUILIBRE (flotter)

Equilibre	Consignes	Simplification	Complexification	
bord	Réaliser une étoile de mer en tenant le bord Mettre la tête dans l'eau et regarder le fond	Proposer une frite sous les bras	Essayer de lâcher le bord une fois la tête sous l'eau	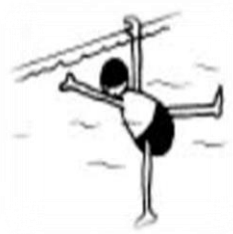
frites	Réaliser une étoile de mer avec 1 frite sous les bras	En tenant le bord Proposer 2 frites avec 1 frite sous chaque bras	La frite sous le ventre Sans la frite	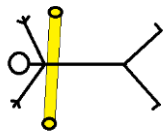
Sans appuis	Réaliser une étoile de mer	En tenant le bord En tenant la perche	Passer d'une étoile ventrale à une étoile dorsale et inversement	
Faire la boule	Attraper ses jambes avec les mains et rentrer sa tête dans ses genoux		Ne pas poser les pieds par terre	
planches	Réaliser une étoile de mer avec une planche sous le ventre	En tenant le bord	Passer d'un équilibre ventral a un équilibre dorsal et inversement	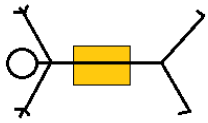
Le but est de solliciter l'équilibre par le déséquilibre des différentes positions et équipements utilisés	Il faut bien préciser que la tête sert de gouvernail au corps et que pour bien flotter il faut voir le corps allongé. Il est donc nécessaire d'accepter les immersions	L'équilibre dorsal peut être déstabilisant pour l'élève qui a une sensation de chute arrière. Il ne faut donc pas hésiter à travailler les différentes entrées dans l'eau	Pour complexifier les situations on peut proposer l'enchainement de différents équilibres	

IMMERSIONS

Compétences recherchées : il s'agit d'accepter de mettre une partie ou tout le corps sous l'eau, en intégrant le fait que l'eau ne rentre pas dans son corps.

Objectifs : immerger la tête et le corps entier sous l'eau. Pour ensuite mettre la tête sous l'eau en se déplaçant.

Situations envisagées au petit bain

Vers l'autonomie

Immersion	Consignes	Simplification	Complexification	Illustration
Au bord	se tenir au bord mettre la tête sous l'eau	mettre le menton mettre la bouche mettre le visage entier (avec l'aide d'un adulte si besoin)	Faire des bulles avec la bouche et s'asseoir au fond de la piscine	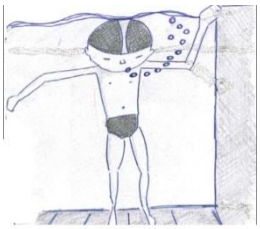
Ligne/obstacle	se tenir au bord passer la tête sous l'obstacle	Soulever l'obstacle de façon à réduire l'immersion (mettre que la bouche dans l'eau pour passer sous l'obstacle)	faire des bulles nager sous l'obstacle	
Perche/Cage	descendre le long de la perche ou le long des barreaux de la cage et faire des bulles	Essayer d'immerger le visage dans l'eau et regarder sous l'eau	Descendre le plus bas possible en faisant des bulles et crier sous l'eau	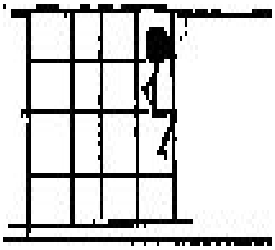
Tapis à trous carrés (pont avec les tapis)	passer sous le tapis pour ressortir dans un trou	Même chose en tenant le bord et en marchant	Sans tenir le bord et en marchant	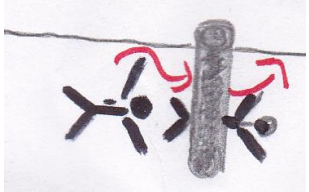
Cerceaux lestés	Aller jusqu'au cerceau et passer sous l'eau pour le traverser	Proposer l'aide de la perche ou tendre la main d'un moniteur ou d'un copain	Varier les entrées dans le cerceau (par la tête, par les pieds…)	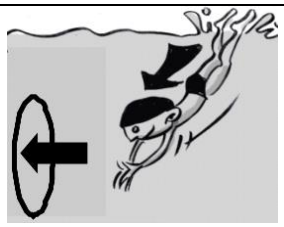

ENTREES DANS L'EAU

Vers l'autonomie

Entrées dans l'eau	Consignes	Simplification	Complexification	Illustration
Au bord	Assis au bord de la piscine je descends dans l'eau	Avec l'aide d'un adulte en dehors ou dans l'eau ou	Accroupi ou debout	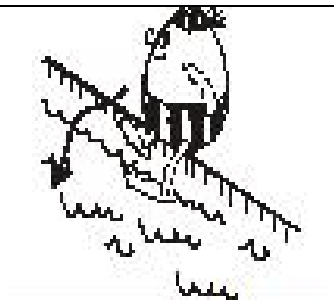
Tapis	Assis ou debout sur le tapis je descends dans l'eau	Avec l'aide de matériel frite ou perche	Le faire en arrière (dos à la piscine)ou en en roulade avant	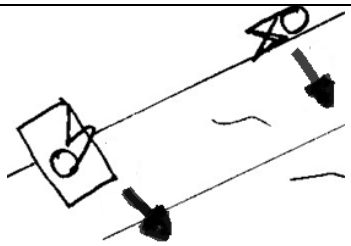
Toboggan	Assis je glisse sur le toboggan	Avec l'aide d'un adulte qui tient la main ou la perche	Glisser sur le ventre	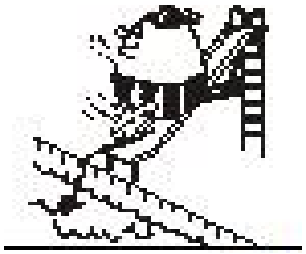
Au bord	Un genou au sol je plonge depuis le bord	En le faisant assis ou accroupi	En le faisant de bout	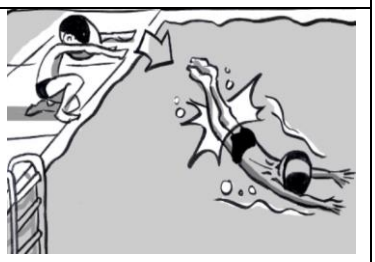
Plot ou Muret	Sauter du plot	Sauter à côte du plot	Sauter le plus loin possible du bord	

AMENAGEMENT PETIT BAIN
IMMERSIONS

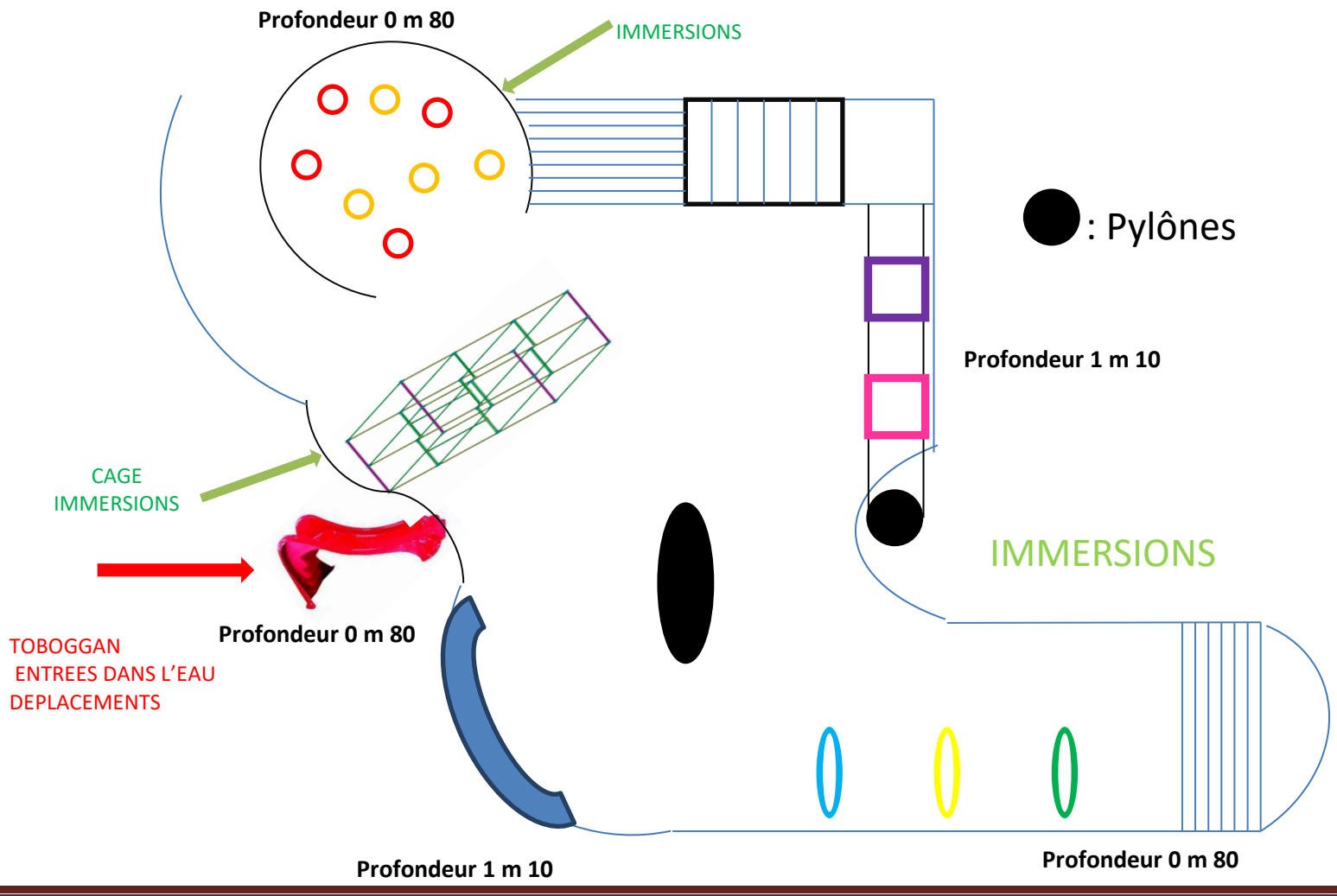

IMMERSIONS GRAND BAIN

Vers l'autonomie

Immersion	Consignes	Simplification	Complexification	Illustrations
A l'échelle	Descendre une marche après l'autre jusqu'à l'immersion du visage	Avec l'aide d'un adulte ou d'un camarade	Descendre le plus bas possible	
Pont de singe	Passer la tête sous l'eau à chaque obstacle et ligne d'eau	L'élève tient la perche pour faciliter le passage sous l'obstacle	Passage sous l'obstacle sans tenir les cordes pour passer sous l'obstacle	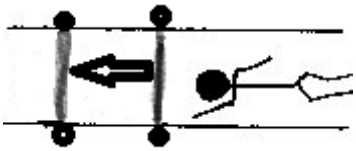
Perche	Descendre le long de la perche et poser pieds par terre	Descendre le plus bas possible	Descendre le long de la perche mis à l'oblique	
Cage (à trois étages)	Descendre par les barreaux de la cage le plus bas possible	S'immerger seulement sur le premier étage de la cage	Descendre au fond et ramasser un objet ou s'asseoir	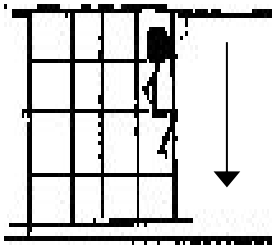
Cerceaux lestés	descendre jusqu'au fond et passer à travers le cerceau	Proposer l'aide de la perche à disposer en oblique	Varier les entrées dans le cerceau (par la tête, par les pieds…)	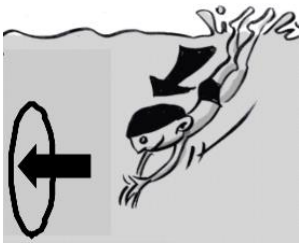

AMENAGEMENT GRAND BAIN

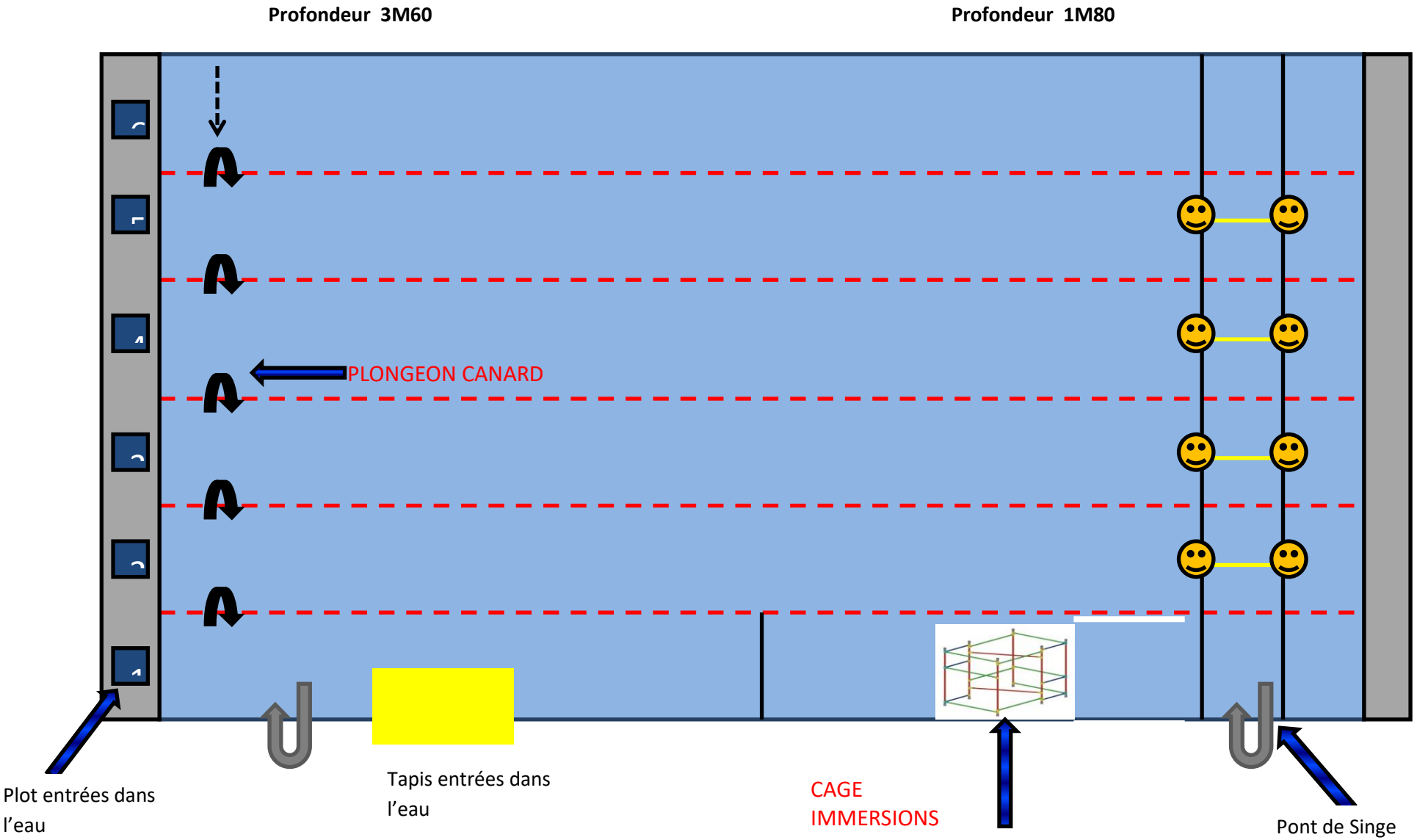

DEPLACEMENTS

Déplacements	Consignes	Simplification	Complexification	Illustrations
Petit bain, au bord	Se déplacer en marchant en tenant le bord	Avec l'aide d'un adulte ou d'un camarade	Sans tenir le mur	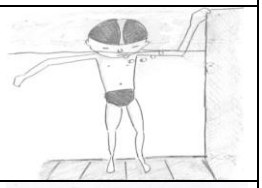
Petit bain	Se déplacer en courant en avant puis en marche arrière	Avec l'aide d'un camarade ou de la perche	Varier les déplacements en sautant (kangourou) à cloche pieds, en pas chassés	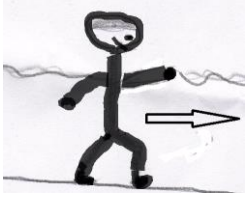
Petit bain, les marches	S'allonger sur le ventre (crocodile)	Tête hors de l'eau	Visage dans l'eau	
Petit bain ou Grand bain, au bord	Se déplacer à l'horizontale en tenant le bord à une main et faire de la mousse avec ses pieds	Tenir le bord	Varier les positions ventral/dorsal	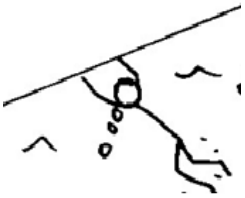
Petit bain ou Grand bain, frite	Se déplacer avec une frite sous les bras	Avec l'aide de la perche	Varier les positions ventral/dorsal	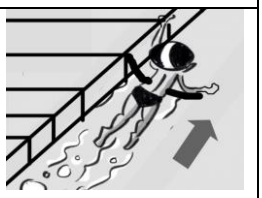
Petit ou grand bain, pont de singe	Se déplacer en largeur à l'aide du pont de singe	Avec l'aide de la perche	En s'aidant le moins possible des cordes	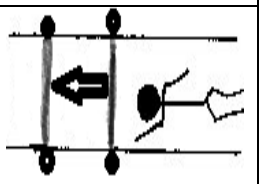

DEPLACEMENTS suite

Déplacements	Consignes	Simplification	Complexification	Illustration
Grand bain	Se déplacer dans l'eau avec un frite et ajoutant la rotation des bras (ventre et dos) sur 5 à 10 mètres	Faire avec un seul bras. Uniquement sur le ventre	L'effectuer sans la frite	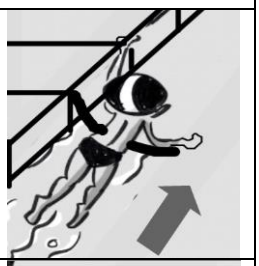
Grand bain	Se déplacer dans l'eau sans aide à la flottaison (ventre et dos)	Reprendre frite, tête hors de l'eau	Avec tête dans l'eau, insister sur l'expiration dans l'eau	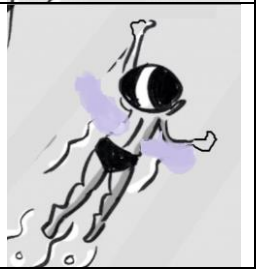

AMENAGEMENT PETIT BAIN

DEPLACEMENTS

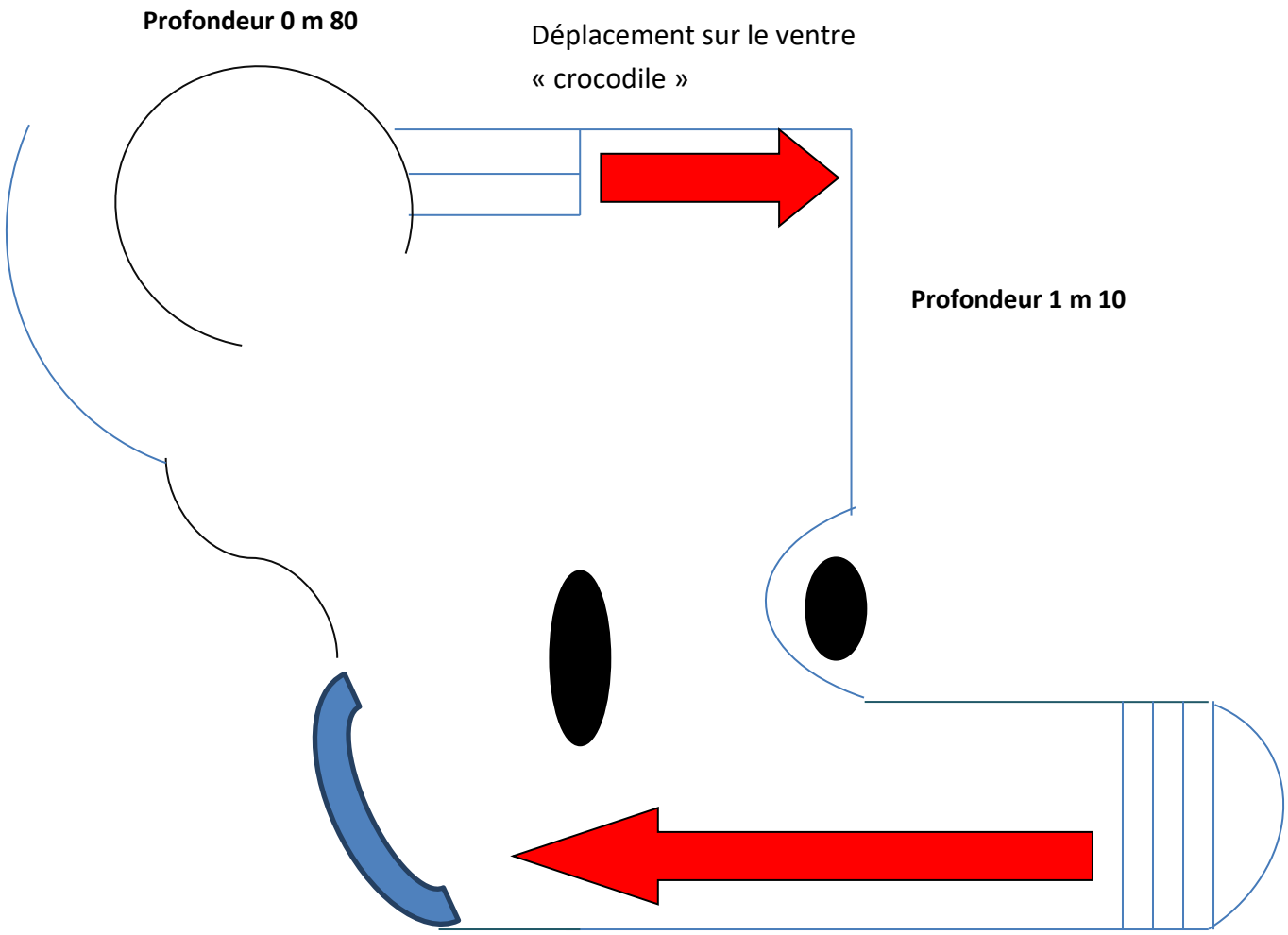

AMENAGEMENT GRAND BAIN DEPLACEMENT

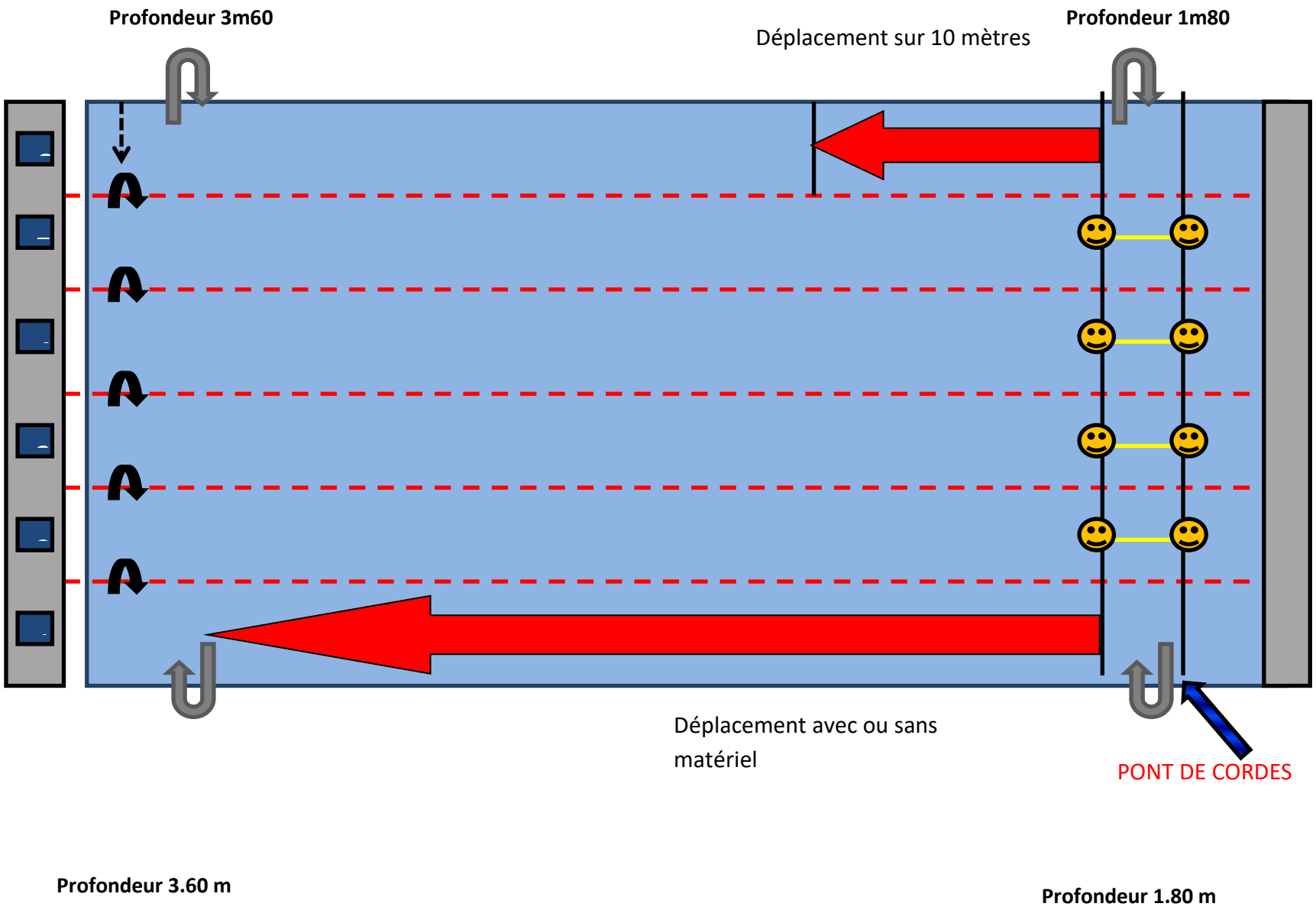

LISTE DU MATERIEL 2019/2020

1 Grand toboggan
(Hauteur 1,80m)

1 Petit toboggan
(Hauteur= 82 cm Longueur = 220 cm Kilo= 8)

1 Toboggan bi-glisse
(Largeur = 110cm Longueur = 230 cm

1 Grande cage

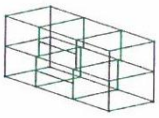

1 Petite cage

Tapi rouleau

2 Tapis épais à trous
200 x 100 x 9 cm

3 tapis épais sans trous
200 x 100 x 9 cm

2 Demi tapis à trous
100 x100 x 9cm

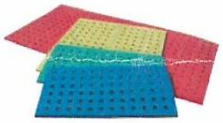

2 tapis souples à trous
1 (200 x100 x 5cm)

Cylind'eau (à immerger)

Suite

40 planches

20 Pull Buoys

15 anneaux lestés

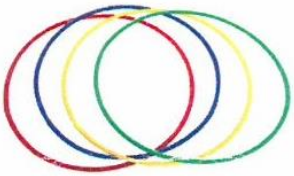

4 cerceaux lestés

Autre matériel : les enseignants peuvent apporter leur propre matériel pédagogique.

C E R T I F I C A T D ’A I S A N C E A Q U A T I Q U E (Circulaire du 22/08/2017 – BO N° 34 du 12/10/2017)

académie Créteil direction des services départementaux de l'éducation nationale Val-de-Marne	Le certificat d’aisance aquatique est défini par l’article A. 322-3-2 du code du sport. Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l’école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d’enseignement publics ou des établissements d’enseignement privés sous contrat avec l’État, dans l’exercice de ses missions Le test permet de s’assurer que l’élève est apte à : – effectuer un saut dans l’eau ; – réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ; – réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ; – nager sur le ventre pendant vingt mètres ; – franchir une ligne d’eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

COMMUNE : ……

ECOLE : ……

CLASSE : ……

NOMS	**Prénoms**	**L’élève porte une brassière de sécurité : OUI/NON**	**L’élève a obtenu son certificat d’aisance aquatique :**	
			N’a pas satisfait	**a satisfait**

Rappel : seuls les élèves ayant validé le test sont autorisés à pratiquer une activité nautique

Cachet de l’école : Signature du directeur ou de la directrice d’école	Signature de l’enseignant(e) :	**Cachet de la piscine :** Nom et prénom du MNS (éventuellement)

académie Créteil

direction des services départementaux de l'éducation nationale Val-de-Marne

Certificat d'aisance aquatique

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

École :

_____

Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école

Certificat d'aisance aquatique

Le professeur des écoles, ou le professeur d'éducation physique et sportive(1), certifie que l'élève

_____

a passé avec succès le test défini par l'article A.322-3-2 du code du sport.

Le ___ / ___ / _____

Nom et signature du professeur

_____

(1) Rayer la mention inutile

Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015

académie Créteil
direction des services départementaux de l'éducation nationale Val-de-Marne

PHOTO

Attestation scolaire « savoir-nager »

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ __/ __ __/ _____

École :

_____

Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école

Attestation scolaire « savoir-nager »

Le professionnel agréé et le professeur des écoles, certifient que l'élève

_____ maîtrise le savoir-nager défini par

l'arrêté du 8 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).

Le ____ / ___ _/ _____

Noms et signatures du

Professionnel agréé (et titre) Professeur des écoles